

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

NOM	POSTE	MUNICIPALITÉ		ORGANISMES MANDATAIRES	
		Rémunération	Allocation dépenses	Rémunération	Allocation dépenses
Gino Moretti	Maire	16 560.00\$	8 280.00\$	8 420.00\$	4 210.00\$
Ginette Caza	Conseillère	5 520.00\$	2 760.00\$		
Bradley Duke	Conseiller	1 840.00\$	920.00\$		
Audrey Caza	Conseillère	5 520.00\$	2 760.00\$		
Sylvie Tourangeau	Conseillère	6 440.00\$	3 220.00\$	884.00\$	442.00\$
Anne-Marie Leblanc	Conseillère	5 520.00\$	2 760.00\$		
Lyne Cardinal	Conseillère	5 520.00\$	2 760.00\$		
Marius Trépanier	Conseiller	2 300.00\$	1 150.00\$		

ORIENTATIONS 2023

Le conseil municipal a pris la décision de limiter l'augmentation du taux de taxation en réduisant les dépenses d'opérations.

Au niveau des investissements routiers, le report de la taxe d'accise sur l'essence nous a forcés à reporter des travaux que nous voulions faire en 2023 aux années futures, ce qui nous ralentira dans la volonté de poursuivre les événements actuels tout en maintenant un entretien adéquat des routes, des bâtiments municipaux, des services d'égout et d'incendie.

Nous allons terminer le remplacement de l'éclairage de rue à DEL.

Au niveau de l'environnement, la Municipalité doit retarder la mise place de la collecte des matières organiques (bac brun) pour les années futures, le service doit être en vigueur pour janvier 2025.

L'administration devra agir avec finesse, si l'on veut atteindre nos orientations 2023. N'oubliez pas que la clé du succès : est notre passion pour la Municipalité de Saint-Anicet.

INFORMATIONS

La population de Saint-Anicet est de 2786 personnes selon la Gazette officielle du Québec pour l'année 2022. La Municipalité compte 2728 unités d'évaluation.

	2022	2023
Évaluation foncière imposable	708 464 300 \$	722 022 000 \$
Taux de taxe foncière générale	0,4306 \$/100 \$	0,4560 \$/100 \$
Taxes spéciales pour le service de la dette	0,0191 \$/100 \$	0,0333 \$/100 \$
Taxe d'enlèvement des ordures	147,13 \$	173,53 \$

CONCLUSION

J'espère que la publication de ce rapport vous permettra de mieux comprendre les rôles, les responsabilités de la situation financière de votre municipalité, d'apprendre davantage sur des aspects souvent méconnus, mais tout de même indispensables à son bon fonctionnement. Une situation que plusieurs municipalités envient.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du Conseil municipal, pour tout le temps investi et le travail accompli. Remercier notre directeur général, M. Denis Lévesque, je tiens à souligner et remercier les employés municipaux pour leur travail et dévouement pour la Municipalité de Saint-Anicet.

Gino Moretti, maire

La Municipalité de Saint-Anicet est le paradis de la MRC du Haut-Saint-Laurent et la perle de la province, un endroit convoité pour y vivre, travailler, prendre des vacances ou sa retraite.

Municipalité de Saint-Anicet – 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0 – Téléphone : 450 264-2555

Télécopieur : 450 264-2395 – Courriel : info@stanicet.com – Internet : www.stanicet.com



Municipalité de Saint-Anicet

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Présenté à la séance ordinaire du
5 juin 2023

Membres du conseil municipal

Monsieur Gino Moretti, maire

Madame Ginette Caza, conseillère district #1

Monsieur Bradley Duke, conseiller district #2

Madame Audrey Caza, conseillère district #3

Madame Sylvie Tourangeau, conseillère district #4



Madame Anne-Marie Leblanc, conseillère district #5

Madame Lyne Cardinal, conseillère district #6

Chères Anicetoises, chers Anicetois,

La Loi 122 abolit l'obligation du maire de faire un fait rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d'une séance du conseil pour adoption. En contrepartie, la Loi prévoit les mesures suivantes : Le maire doit lors de la séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Nous vous présentons :




-  Faits saillants du rapport financier 2022
-  Du rapport de l'auditeur indépendant

ÉTATS FINANCIERS

	Budget 2022	Réalisations 31 décembre 2022
REVENUS		
Fonctionnement	5 319 904	5 564 080
Investissement	1 037 500	801 520
	6 357 404	6 365 600
CHARGES	5 815 488	5 771 626
Excédent (déficit) de l'exercice	541 916	593 974
Moins: revenus d'investissement	-1 037 500	-801 520
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	-495 584	-207 546
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations	653 214	665 368
Remboursement de la dette à long terme	-161 042	-166 477
Affectations:		
Activités d'investissement	0	-83 375
Excédent (déficit) accumulé et réserves financières	3 412	-70 522
Autres éléments de conciliation		
	495 584	344 994
Exécet (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	137 448

Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur les faits saillants de l'exercice financier 2022. Les états financiers démontrent que nous avons dégagé un surplus consolidé de 149 559\$ pour l'année 2022, résultat d'une saine gestion et d'un contrôle rigoureux des finances publiques. Ces résultats positifs sont notamment attribuables au développement de notre Municipalité et un marché immobilier très actif qui a engendré des revenus supplémentaires en matière de droits de mutation. D'autre part, des économies ont été réalisées au niveau des dépenses, principalement aux activités de loisirs, au déneigement et aux parcs.

L'année qui s'est terminée le 31 décembre 2022, les revenus de la Municipalité se sont chiffrés à 6 365 600\$ alors que les charges s'élevaient à 5 771 626\$, ce qui nous a amenés à un excédent de l'exercice de 593 974\$ avant conciliation à des fins fiscales. Une fois cette conciliation effectuée, nous obtenons un excédent de 137 448\$.

-  Revenus de fonctionnement additionnels pnets de 244 176 \$
-  Excédent du rapport financier consolidé 149 559 \$
-  Augmentation de la dette à l'ensemble des contribuables de la Municipalité pour 2022 de: 797 109 \$

À la fin de l'exercice financier 2022, la dette à long terme consolidée de la Municipalité était de 3 356 210 \$. Incluant les revenus futurs découlant des ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Rapport de l'auditeur indépendant BCGO s.e.n.c.r.l. les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Anicet et des organismes partenaires, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés.


Rapport de l'auditeur indépendant

De l'avis des auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Anicet au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La firme BCGO. s.e.n.c.r.l. a été retenu pour l'audit obligatoire des comptes de la Municipalité, tenus par le directeur général et greffier-trésorier, en vertu du Code municipal de la province de Québec.

Constatations découlant de l'audit

Dans son rapport pour l'exercice qui se terminait le 31 décembre 2022, l'auditeur BCGO s.e.n.c.r.l. a relevé les faiblesses suivantes dans la conception ou la mise en œuvre du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

-  L'opinion de l'auditeur soulève une réserve concernant l'exhaustivité des droits des carrières et sablières, puisque nous n'avons pas mis en place des mesures pour nous assurer de l'exactitude des déclarations produites par les exploitants

RÉALISATIONS 2022

Pour que la gouvernance municipale soit transparente, légitime et crédible, une organisation municipale se doit d'informer ses citoyens de son fonctionnement et de la performance de ses différents services.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour fournir « les faits saillants sur la situation financière » aux citoyens de Saint-Anicet concernant la situation financière au 31 décembre 2022.

Des investissements dynamiques pour assurer l'innovation et la sécurité de nos citoyens:

- Mise en place d'un camp de jour;
- Construction du parc intergénérationnel
- Réfection au niveau de la voirie, chemin Leahy entre Cooper et Quesnel, Chemin neuf du chemin Stuart à Dundee center ;
- Remplacement d'une partie des appareils de protections respiratoires du service de sécurité incendie ;

Le conseil veut continuer d'offrir à ces citoyens une qualité de service à la hauteur de leurs attentes.